

[Accueil > Dossiers](#)

[► Schéma de la procédure législative](#)

Logement et urbanisme : abrogation de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire

(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)

[Accès aux Travaux préparatoires sous la 13ème législature](#)

Travaux préparatoires

[Sénat 1^{ère} lecture - Assemblée nationale 1^{ère} lecture](#)

Sénat - 1^{ère} lecture

(Dossier en ligne sur le site du Sénat)

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale s'est saisie pour avis

Travaux des commissions

- commission des affaires économiques

La Commission saisie au fond a nommé M. [Daniel Raoul](#) rapporteur le 27 juin 2012

[Rapport n° 632](#) déposé le 4 juillet 2012 :

[Texte de la commission n° 633 \(2011-2012\)](#) déposé le 4 juillet 2012

- commission des lois

La Commission saisie pour avis a nommé M. [René Vandierendonck](#) rapporteur pour avis le 27 juin 2012

[Avis n° 624](#) déposé le 3 juillet 2012 par M. [René Vandierendonck](#)

Rapport portant également sur les propositions :

- n° 566 ([Abroger la majoration des droits à construire](#))

- n° 603 ([Abroger la majoration automatique des droits à construire](#))

Discussion en séance publique au cours de la séance du [mardi 10 juillet 2012](#)

Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, adoptée en 1^{ère} lecture par le Sénat le 10 juillet 2012 , [TA n° 122](#)

Assemblée nationale - 1^{ère} lecture

[Proposition de loi](#) , adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, n° 76, déposée le 10 juillet 2012 (mis en ligne le 12 juillet 2012 à 15 heures 30) et renvoyé à [la commission des affaires économiques](#)

Amendements

- [Amendements déposés sur le texte n° 84](#)

- [Recherche multicritère](#)

Travaux des commissions

- [commission des affaires économiques](#)

La Commission saisie au fond a nommé M. [Daniel Goldberg](#) rapporteur le 4 juillet 2012

[Amendements déposés en commission](#)

Nomination du rapporteur au cours de la réunion du [4 juillet 2012 à 16 heures 15](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [17 juillet 2012 à 16 heures 15](#)

[Rapport](#) n° 84 déposé le 17 juillet 2012 (mis en ligne le 19 juillet 2012 à 15 heures 30) :

[Annexe 0](#) - Texte de la commission (mis en ligne le 17 juillet 2012 à 22 heures 30)

Discussion en séance publique

[1^{ère} séance du mercredi 25 juillet 2012](#)

[2^e séance du mercredi 25 juillet 2012](#)

Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, adoptée sans modification en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 25 juillet 2012 , [TA n° 10](#)

En savoir plus

[Principales dispositions du texte](#)

[Principaux amendements des commissions](#)

Principales dispositions du texte

Principales dispositions de la proposition de loi transmise par le Sénat :

Article 1er :

Réduction de 30 % à 20 % des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Article 2d :

Disposition transitoire permettant aux collectivités ayant autorisées des majorations, hors procédure d'information et de participation du public, de les maintenir.

Principaux amendements des commissions

La commission des affaires économiques a adopté l'ensemble de la proposition de loi, sans modification.

Voir [le compte rendu n°8](#) de la commission.

© Assemblée nationale